

Communiqué de presse

- Routes -

Plan Hivernal 76

Comment s'organise la circulation hivernale sur les routes départementales de la Seine-Maritime ?

Chaque hiver, le Département veille à maintenir une bonne circulation sur son réseau routier. Un réseau qui représente 6 600 kilomètres. Cette année, la viabilité hivernale en Seine-Maritime est assurée **depuis le 16 novembre 2009 et jusqu'au 15 mars 2010**, avec une possibilité de prolongation ou d'anticipation selon les événements météorologiques constatés.

Trois niveaux d'intervention sont prévus, en fonction des priorités

- 1- C'est sur le réseau primaire, composé des 1 975 km de routes départementales, que les services interviennent prioritairement pour assurer une circulation aussi praticable que les conditions climatiques le permettent. Ce sont les routes les plus fréquentées qui assurent le transit des biens et des personnes.
- 2- Les liaisons inter-cantoniales et les antennes départementales qui desservent les agglomérations constituent le réseau de niveau 2. Ce réseau qui représente environ 1 700 km est traité dès que la circulation est rétablie sur le réseau de niveau 1.
- 3- Enfin, une fois les deux réseaux viabilisés, tous les moyens sont affectés pour viabiliser le reste du réseau départemental.

Une information en direct pour les usagers

Pour que les usagers puissent avoir des informations de qualité en direct, une **Cellule d'Information et de Gestion du Trafic (CIGT) est accessible par le biais d'un numéro indigo de 06h à 20h au 0820 076 776**. Ce numéro de téléphone permet de renseigner toute personne sur les perturbations du trafic compte tenu des conditions climatiques particulières, mais aussi de signaler d'éventuels dysfonctionnements.

Une forte mobilisation pour des interventions optimales

- Les équipes : durant quatre mois, les **6 agences départementales et les 48 équipes d'interventions** se mobilisent pour lutter contre les perturbations liées aux intempéries
 - o Agence de Clères
 - o Agence de Saint-Valéry-en-Caux
 - o Agence d'Envermeu
 - o Agence de Forges-les-Eaux
 - o Agence de Rouen
 - o Agence de Saint-Romain-de-Colbosc
- Les équipements : chacune des équipes d'intervention est dotée d'un **camion permettant l'épandage du sel et/ou du sable et d'un tracteur chargeur**. Par ailleurs, le Département constitue chaque année un stock de 8 000 tonnes de sel réparties géographiquement dans les Centres d'Exploitation.

Pour faire face à des situations exceptionnelles, les services ont également fait l'acquisition de matériels de prévisions et de renseignements météorologiques.